



## Règlement particulier du TOURNOI DES LICORNEAUX jeunes de TRIEL SUR SEINE des 1<sup>er</sup> et 2 Mars 2025

Ce règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton (FFBaD)

### Article 1 : généralités

---

- 1.1 Le tournoi est autorisé sous le numéro **xxxxxxxxxx** et sous le nom **TOURNOI DES LICORNEAUX**. Il se déroule les **1<sup>er</sup> et 2 Mars 2025**, au Cosac Maurice SOLLERET, 61 route de Chanteloup 78510 Triel sur Seine, sur 7 terrains.
- 1.2 Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBaD, les dispositions particulières de la LIFB et le règlement ci-après.
- 1.3 Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence compétition au jour du tirage au sort.
- 1.4 Le Juge-Arbitre de la compétition est **Sylvie LE DOUARON**. Ses décisions sont sans appel. Le Juge-Arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas les règlements cités à l'article 1.2.
- 1.5 Le GEO du tournoi est **Marc CALIGARIS**.

### Article 2 : séries et tableaux

---

- 2.1 **Le TOURNOI DES LICORNEAUX** est un tournoi national **jeune** qui s'adresse aux jeunes des catégories poussin, Benjamin, Minime, Cadet et Junior  
  
Les tableaux proposés pour chaque catégorie et les classements autorisés sont les suivants :
  - **Poussin** : SH, SD, DH et DD – pas de restrictions de classement
  - **Benjamin** : SH, SD, DH et DD : R6 à NC
  - **Minime, cadet et Junior** : SH, SD, DH, DD et DMx : R4 à NC
- 2.2 Le surclassement est autorisé au moment de l'inscription par le joueur (sous réserve que l'échéancier le permette). Le comité d'organisation et le Juge-Arbitre se réservent le droit de faire jouer un joueur dans la catégorie d'âge supérieur si cela est nécessaire dans l'intérêt sportif des joueurs et de la cohérence des tableaux.
- 2.3 Le comité d'organisation et le Juge – Arbitre organiseront les tableaux en fonction des inscriptions : dès que le nombre de joueurs ou de paires inscrits le permettront, les catégories seront scindées en séries, au minimum 2, afin de garantir une homogénéité de niveau sur les tableaux proposés. Un joueur peut être inscrit dans des catégories différentes en simple et double.
- 2.4 Le comité d'organisation et le Juge – Arbitre se réservent le droit en fonction du nombre d'inscrits en catégorie poussin, de scinder le SH et SD en 2 suivant des critères définis avec le Juge-Arbitre.
- 2.5 Si un joueur souhaite jouer en double et n'a pas de partenaire, l'organisateur, dans la mesure du possible, lui en attribuera un. Pour les doubles, la paire sera inscrite **dans la catégorie d'âge du joueur le plus âgé et dans la série correspondant à la moyenne des CPPH des deux joueurs..**
- 2.6 Les tableaux ne seront ouverts qu'avec un minimum de 3 inscrits. Tous les tableaux se joueront en phase de poule suivie d'une phase d'élimination directe. Si le nombre d'inscrit est inférieur à 6, le tableau se jouera obligatoirement en poule unique.
- 2.7 Le comité d'organisation se réserve le droit de supprimer des tableaux ou des séries, dans l'intérêt de la compétition, en cas d'inscriptions insuffisantes dans un ou plusieurs tableaux, d'une ou plusieurs séries, ou bien en les regroupant.
- 2.8 Le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans une catégorie d'âge en cas de forte affluence.



### Article 3 : inscriptions et forfaits

---

- 3.1 Les joueurs peuvent s'inscrire dans les tableaux de simple, double ou mixte, dans la limite de 2 tableaux selon sa catégorie. Un joueur ne pourra pas s'inscrire en double et en mixte, seule la combinaison simple et double ou simple et mixte est autorisée.
- 3.2 Aucune dérogation horaire ne sera acceptée
- 3.3 **La date limite d'inscription est fixée au 07 Février 2025.** Les classements seront arrêtés à cette date et chaque joueur sera affecté à un tableau selon son CPPH.
- 3.4 **La date du tirage au sort est fixée au 15 février 2025** ainsi que la mise à jour du CPPH afin de définir les têtes de série et confectionner les tableaux.
- 3.5 Le montant des droits d'engagement est de **16€ pour un tableau et de 21 € pour deux tableaux.** Ces droits d'inscriptions sont remboursables en cas de désistement notifié avant la date limite d'inscription. En cas de désistement après cette date, le remboursement se fera uniquement sur justificatif médical ou attestation d'employeur. Les remboursements seront réalisés après le tournoi.
- 3.6 Les inscriptions et le paiement devront se faire uniquement via le site internet Badnet.org ou l'application ebad, l'inscription n'étant validée qu'une fois le paiement réceptionné. Aucune inscription ne sera acceptée par téléphone ou par mail.
- 3.7 Chaque participant inscrit au tournoi doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré « forfait » après la date du tirage au sort. Il devra prévenir le comité d'organisation de sa non-participation **par écrit** et adressera dans les délais impartis les pièces justificatives au secrétariat de la Ligue Ile de France : **forfait@lifb.org**
- 3.8 Le partenaire d'un joueur défaillant devra prévenir, par écrit, le comité d'organisation de son choix de maintien ou de sa non-participation dans le délai imparti par le juge arbitre, sinon le joueur sera considéré comme « forfait partenaire » et remplacé dans le tableau. En cas de maintien, le joueur pourra proposer un nouveau partenaire ou le comité d'organisation essaiera dans la mesure du possible de trouver un joueur pour compléter la paire.
- 3.9 Pour chaque tableau le nombre de participants sera limité. En cas de dépassement du nombre d'inscrits, une liste d'attente sera constituée.
- 3.10 Si un joueur possède un nombre de point trop élevé par rapport au reste de sa catégorie, l'organisation se réserve le droit de refuser son inscription

### Article 4 : déroulement

---

- 4.1 Les convocations sont envoyées par courriel à l'adresse de contact déclarée sur Badnet lors de l'inscription. En cas d'envois successifs, il faut tenir compte de la dernière convocation envoyée.
- 4.2 Le joueur doit se présenter à la table de marque à son arrivée, et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.
- 4.3 Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation au juge-arbitre, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.
- 4.4 Les volants sont à la charge des joueurs à part égal. Le volant officiel du tournoi est RSL Grade 3. Il sera en vente sur les lieux de la compétition et sera utilisé par les joueurs en cas de désaccord entre eux.
- 4.5 Pour la catégorie poussin, les joueurs joueront en plastique ; à la demande des deux joueurs ils pourront jouer en plume, volant à la charge des joueurs à part égal. Les volants plastiques sont fournis par le comité d'organisation.
- 4.6 Les matches peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l'heure programmée. L'échéancier est affiché uniquement à titre indicatif.
- 4.7 Tous les matches se jouent en auto-arbitrage. Un joueur peut à tout moment faire appel au juge-arbitre qui si possible désigne un arbitre ou faisant office.
- 4.8 Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès du juge-arbitre muni d'un justificatif écrit.
- 4.9 Le temps de repos entre deux matches est de 20 minutes, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Les joueurs disposent de 3 minutes entre l'appel et le début de leur match.
- 4.10 Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les coaches (2 maximum par terrain), les officiels et les membres du comité d'organisation
- 4.11 Tout volant touchant un obstacle situé au-dessus du terrain est considéré comme let au service et compté faute en jeu.
- 4.12 Les participants doivent respecter les lieux et le matériel mis à disposition, les chaussures de villes sont interdites



dans la salle de jeu.

- 4.13 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.
- 4.14 La participation au TOURNOI DES LICORNEAUX requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement, lequel est consultable sur le tableau d'affichage du gymnase.
- 4.15 Tout joueur s'inscrivant à une compétition doit connaître le code de conduite des joueurs et le code de conduite des entraîneurs, les conseillers d'équipe et les officiels techniques.
- 4.16 L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement au vu ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extraits de l'article 10 du règlement Médical du Guide de Badminton).
- 4.17 Une buvette sera mise en place pour la journée du tournoi

---

### **Article 5 : Images et vidéos**

---

- 5.1 Chaque joueur s'inscrivant au TOURNOI DES LICORNEAUX consent et autorise le Triel Badminton Club à diffuser des vidéos des terrains sur lesquelles les joueurs et entraîneurs peuvent apparaître. Ces vidéos seront diffusées en direct sur les réseaux sociaux du club afin notamment de permettre un suivi de la compétition à partir d'une autre salle.
- 5.2 Chaque joueur ne souhaitant pas être pris en photo devra en faire part explicitement au comité d'organisation et aux différents photographes qui seront présents sur l'événement. Ces photos seront utilisées uniquement dans le cadre de la promotion du TOURNOI DES LICORNEAUX sur les réseaux sociaux du Triel Badminton Club et seront partagées à l'ensemble des participants.